



## Les origines de la dette de Samarcande

*Après dix années de fonctionnement et l'ouverture successive du collège, de l'école primaire et du lycée, Samarcande cumule un endettement de 265 000 €. Comment s'explique cette dette et quelles en sont les origines ? Les fondateurs de Samarcande répondent à ces questions dans ce document.*

### La dette de Samarcande s'explique par 4 causes principales :

1) Dans la dette, **100 000 € sont imputables à la très longue procédure juridique** que nous avons dû mener contre la commune de Montigny-le-Bretonneux de 2009 à 2018.

Nous avons dû nous battre de pied ferme contre les tentatives de la ville de nous faire quitter notre immeuble.

Après trois défaites successives devant la juridiction pénale, jusqu'à la Cour de Cassation en 2013, nous avons craint le pire et étions au bord de la rupture. Nous étions définitivement condamnés à quitter nos locaux avec une astreinte de 75 € par jour. Mais la volonté de DIEU était que Samarcande échappe à ce sort funeste que beaucoup lui prédisaient et qu'il continue son œuvre. Grâce à Lui et à la persévérance de l'équipe dirigeante, une nouvelle procédure a été lancée devant la juridiction administrative et ce furent alors trois victoires successives, jusqu'au Conseil d'État en juin 2018. Dès lors, le juge pénal n'a pu que prendre en compte cette décision et supprimer l'astreinte en novembre 2018, c'est à dire très récemment.

Cet environnement défavorable a eu des conséquences puisqu'en 2014, quand nous avons décidé d'ouvrir l'école primaire cinq années après le collège, nous avons été confrontés à une opposition. Là-aussi, il a fallu saisir le conseil académique de l'éducation nationale puis le conseil supérieur de l'éducation nationale pour faire valoir notre droit, avoir gain de cause et ouvrir l'école en novembre 2014 avec deux mois de retard.

Ces procédures ont montré que l'acharnement permet de faire émerger la vérité, mais avec un prix à payer : le sacrifice du temps sans compter et de l'argent.

### **2) En second lieu, chaque année, l'établissement présente un déficit structurel.**

En effet, les cotisations scolaires ne couvrent pas le coût réel de la scolarité, hormis pour les deux classes sous contrat d'association du collège. Si l'on devait fixer le montant des cotisations au coût réel, beaucoup de familles ne pourraient pas inscrire leur enfant à Samarcande, surtout que nombreuses sont celles qui y scolarisent deux ou trois élèves.

Il est à souligner qu'en termes de dépenses, l'établissement se limite au strict indispensable : les salaires au minima de la convention collective, le loyer, le matériel pédagogique nécessaire et les frais de fonctionnement. Tout ce qui peut être obtenu gratuitement ou à moindre frais l'est.

Comment se résorbe ce déficit annuel ? par le seul soutien de bienfaitrices et bienfaiteurs, mais, qui malheureusement, se sont faits de plus en plus rares ces dernières années ! La lassitude touche même les plus endurants.

Il convient enfin de souligner que les écoles que nous rencontrons sont dans une situation similaire de déficit chronique, alors même que certaines sont propriétaires de leurs locaux et ne payent pas de loyer !



### **3) En troisième lieu, il y a lieu d'évoquer le contrat d'association.**

Le contrat d'association permet d'obtenir des financements de l'État et des collectivités locales, d'équilibrer les comptes et de diminuer les cotisations des familles.

Ouvert depuis 10 ans, Samarcande devrait avoir 6 classes sous contrat sur les 12 qu'il compte ; or il n'en a que 2 et chaque année sa demande de contrat est bloquée faute de crédits de l'État.

Il est clair que le retard mis dans l'obtention du contrat d'association pèse sur les finances de l'établissement et également sur d'autres aspects primordiaux : statuts et salaires des enseignants, scolarité des élèves etc... Mais nous avons appris à être patients.

### **4) En quatrième lieu, Samarcande ne dispose d'aucune institution qui l'appuie ou le soutient.**

Samarcande a fait le choix de l'autonomie par rapport à des institutions de notre région telles que mosquées. Cela lui permet de se focaliser strictement sur sa mission éducative et d'éviter toute ingérence externe.

Cette situation n'est pas la plus courante. Les écoles privées musulmanes sont le plus souvent adossées à des mosquées qui les soutiennent financièrement pour équilibrer leur budget. Les fidèles subviennent alors directement aux dépenses de l'école.

Samarcande n'a pas cette possibilité d'accès à un nombre massif de fidèles pour solliciter leur soutien. Par ailleurs, chaque mosquée, chaque institution, fait face à ses propres besoins financiers et se réserve par conséquent les dons de ses fidèles.

Ainsi, même dans notre situation d'urgence vitale, les sollicitations que nous avons faites aux mosquées des Yvelines n'ont reçu que quelques rares échos.

#### **Les 4 conclusions à tirer de ces constats**

- ➔ **Sauf à faire une école pour une élite musulmane riche prête à payer, les écoles musulmanes sont en déficit structurel ;**
- ➔ **Le contrat d'association qui permet d'équilibrer les comptes et d'offrir un service équivalent aux écoles catholiques n'est obtenu que très rarement et quand il l'est, c'est au compte gouttes ;**
- ➔ **L'éclatement du paysage musulman en France avec une myriade d'associations occupées par leurs propres urgences ne permet pas de construire une réelle solidarité d'intérêt général à des échelles nationale ou régionales ;**
- ➔ **S'agissant de Samarcande, ses seuls appuis sont dès lors ses parents d'élèves et les bienfaitrices et bienfaiteurs réguliers ou ponctuels qui lui viennent en aide.**



**CAGNOTTE SAMARCANDE**

<https://www.paypal.com/pools/c/8eR2biaTGy>

**Autre mode de participation**

[www.ifsqy.fr](http://www.ifsqy.fr)